

## SwingShine – Formulaire d'inscription

1<sup>er</sup> trimestre – septembre à décembre 2025



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

### Choix des cours :

**Solo Jazz fondamentaux**

**Lindy hop fondamentaux**      Rôle : lead / follow      partenaire : \_\_\_\_\_

**Swing Masters**      Rôle : lead / follow      partenaire : \_\_\_\_\_

### Tarifs :

**Plein**

**Réduit** (*voir ci-contre*)

Situation ouvrant droit au tarif réduit :

-26 ans

Étudiant

Demandeur d'emploi

Autre : \_\_\_\_\_

**TOTAL = \_\_\_\_\_ €** (*si tu ne sais pas quoi remplir ici, demande-moi !*)

### Moyen de paiement :

**Chèque** (*à l'ordre de « SARL SwingShine »*)

**Virement bancaire** (*IBAN : FR76 1090 7005 4416 3210 3756 863*)

### Autorisations et conditions :

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de SwingShine et m'engage à le respecter** (*détails au verso*).

J'autorise SwingShine à utiliser des photos/vidéos où je peux apparaître prises lors des cours et événements à des fins de communication (site, réseaux sociaux).

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève :

## SwingShine – Règlement intérieur

### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'école de danse SwingShine. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve de celui-ci.

### **Article 2 – Inscription et paiement**

L'inscription est effective après remise du formulaire complété et du règlement de la formule choisie.

2.1 Les cours d'essai gratuits (« portes ouvertes ») ont lieu le 15 et le 22 septembre. Nul besoin d'inscription pour prendre part à ces cours. Passé cette période, le futur élève a droit à un cours d'essai gratuit avant de s'inscrire. La bonne réception du paiement est nécessaire pour pouvoir assister aux cours payants de l'année.

2.2 L'inscription des élèves et le paiement se font au trimestre. Même si les mêmes cours se poursuivent les trimestres suivants, une réinscription de l'élève sera demandée s'il veut continuer d'y prendre part.

### **Article 3 – Remboursement**

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure dûment justifié (accident, maladie, incapacité longue à suivre les cours de danse, etc.). Le remboursement éventuel sera effectué au prorata des cours restants, déduction faite des frais administratifs.

### **Article 4 – Accès aux cours**

L'accès aux cours de SwingShine est soumis à des conditions pédagogiques et personnelles, en plus des conditions financières. SwingShine se réserve le droit d'adapter l'inscription des élèves afin d'assurer le meilleur environnement pédagogique possible pour l'ensemble de l'école.

4.1 Par respect pour les professeurs et les autres élèves, l'élève s'engage à être investi en cours et à faire confiance à ses professeurs dans les exercices et activités qu'ils lui proposent. Les absences doivent être limitées autant que possible pour assurer le bon déroulé du cours de danse et de la progression du groupe.

4.2 L'élève est libre de s'inscrire à tous les cours qui l'intéressent. Cependant, par respect pour l'homogénéité du niveau des groupes-classes, les professeurs se réservent tout droit de réattribuer dans des niveaux différents les élèves qu'ils ne jugent pas à leur place optimale pour progresser.

4.3 Dans les cours de danse à deux, les professeurs peuvent refuser l'inscription d'un élève sous prétexte d'un trop grand déséquilibre entre lead et follow, ce qui nuirait à la qualité des cours. Il sera alors proposé à l'élève de changer de rôle lors de son inscription ou il sera placé en liste d'attente jusqu'à ce qu'une personne du rôle complémentaire s'inscrive.

4.4 Les cours de SwingShine sont ouverts aux élèves âgés de 14 ans et plus. Pour les élèves mineurs, l'inscription doit être accompagnée d'une autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal.

### **Article 5 – Comportement et sécurité**

Une attitude respectueuse et sans danger envers la danse, le swing, les professeurs et tous les élèves est exigée.

5.1 Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux sera facturée à son auteur.

5.2 Les élèves doivent se présenter à l'heure prévue, dans une tenue et avec une attitude adaptée à la pratique de la danse. L'élève qui se présenterait sans tenue adaptée, chaussures de danse de rechange pour éviter de salir le sol de la salle de danse, avec une hygiène condamnable, ou sous l'emprise de substances, pourra se voir exclu du cours pour ces motifs.

5.3 L'élève déclare pratiquer la danse sous sa propre responsabilité. Il atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile personnelle, en cours de validité, couvrant sa participation aux activités de SwingShine et reconnaît ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique de la danse.

5.4 SwingShine ne pourra être tenue responsable des objets personnels perdus, abîmés ou volés lors de ses cours et activités.

### **Article 6 – Droit à l'image**

L'élève autorise SwingShine à utiliser son image (photos, vidéos) prise lors des cours ou événements pour la communication de l'école.

6.1 En cas de refus, l'élève doit le signaler explicitement sur le formulaire d'inscription. SwingShine s'engage alors à éviter, dans la mesure du possible, de diffuser son image.

6.2 Lors des événements collectifs (bals, soirées, sorties publiques...), il est toutefois possible que l'élève apparaisse de façon accessoire dans des photos ou vidéos de groupe. Dans ce cas, les médias concernés pourront être retirés sur simple demande de l'élève.